

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six mars à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 45
DATE DE LA CONVOCATION	19/03/2025
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/04/2025

OBJET :

Budget Primitif 2025

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , M. Franck LAGIER , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , M. Benjamin CORTESE , Mme Claudie JOUBERT , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , M. Alexandre MOUGIN , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Gérald CHENAVIER , M. Guy BONNARDEL , Mme Cécile VARALDI , M. Loïc BOIVIN
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Mélodie GAILLARD procuration à M. Roger GRIMAUD, M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Annie LEDIEU, Mme Marie-Christine LAZARO procuration à M. Christian PAPUT, Mme Laurence ALLIX procuration à M. Frédéric LOUCHE, Mme Paskale ROUGON procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, M. Cédryc AUGUSTE procuration à Mme Solène FOREST, Mme Martine BOUCHARDY procuration à M. Olivier PAUCHON, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Christian HUBAUD procuration à M. Guy BONNARDEL

Absent(s) :

M. Gérald BORDIGA, M. Richard GAZIGUIAN, M. Christophe PIERREL, Mme Marie-José ALLEMAND

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Serge AYACHE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le budget primitif est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les dépenses et les recettes annuelles de la Communauté d'Agglomération. Il est voté par nature avant le 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte et exceptionnellement avant le 30 avril, les années de renouvellement des conseils municipaux . Étant un document prévisionnel, il peut faire l'objet de modifications en cours d'exercice. Les crédits quant à eux sont votés par chapitres.

Il est établi en deux sections, l'une de fonctionnement et l'autre d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Ces sections sont ensuite divisées en chapitres et articles.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité (*dépenses de personnel, fourniture, entretien des locaux...*).

La section d'investissement, elle, présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Un débat a eu lieu le 11 février 2025 sur les orientations budgétaires générales envisagées pour l'exercice 2025; ces orientations ont été traduites dans les budgets ci-annexés dont les équilibres sont les suivants :

BUDGET GENERAL
EXERCICE 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2024	BP 2025
Total Dépenses	25 523 639,09	26 316 389,40
011 - Charges à caractère général	9 460 398,27	9 499 023,82
012 - Charges de personnel	2 620 781,00	2 834 622,00
014 - Atténuations de produits	8 323 365,27	8 657 171,14
65 - Autres charges de gestion courante	4 086 281,83	4 152 954,54
66 - Charges Financières	103 400,00	93 600,00
67 - Charges Exceptionnelles	2 572,06	13 182,52
68 - Dotations aux provisions	5 000,00	5 000,00
023 - Virement à la section d'Investissement	341 840,66	365 835,38
Opérations d'ordre	580 000,00	695 000,00
Total Recettes	25 523 639,09	26 316 389,40
013 - Atténuations de charges	5 500,00	8 089,00
70 - Produits des services	1 011 352,80	1 137 640,53
73 - Impôts et taxes	18 704 783,00	19 304 720,47
74 - Dotations et participations	5 602 221,29	5 710 699,40
75 - Autres produits de gestion courante	172 740,00	147 770,00
77 - Produits exceptionnels	42,00	0,00
Opérations d'ordre	27 000,00	7 470,00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BUDGET GENERAL
SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2024	BP 2025
Total Dépenses	1 352 902,02	1 378 924,38
20-204-21-23 - Dépenses d'équipement	1 078 102,02	1 120 054,38
16 - Remboursement dette en capital	227 800,00	221 400,00
Opérations d'ordre	47 000,00	37 470,00
Total Recettes	1 352 902,02	1 378 924,38
13 - Subventions d'investissement	155 461,36	40 089,00
10- FCTVA	255 600,00	248 000,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	341 840,66	365 835,38
Opérations d'ordre	600 000,00	725 000,00

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
EXERCICE 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2024	BP 2025
Total Dépenses	3 655 835,34	3 328 229,04
011 - Charges à caractère général	1 379 584,00	1 412 325,68
012 - Charges de Personnel	623 560,71	602 461,12
014- Atténuation de produits	6 500,00	6 500,00
65- Autres charges de gestion courante	8 907,00	14 634,81
66 - Charges Financières	84 000,00	64 000,00
67 - Charges Exceptionnelles	94 499,43	94 499,43
023 - Virement à la section d'investissement	483 784,20	157 645,00
Opérations d'ordre	975 000,00	976 163,00
Total Recettes	3 655 335,34	3 328 229,04
013 - Atténuations de charges	500,00	1 000,00
70 - Vente de Produits	3 182 237,30	2 862 500,00
74 - Subventions d'exploitation	15 000,00	0,00
75 - Autres produits de gestion courante	20,00	20,00
77 - Produits exceptionnels	158 078,04	158 078,04
Opérations d'ordre	300 000,00	306 631,00

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2024	BP 2025
Total Dépenses	2 122 434,20	2 117 858,00
20-21-23 Dépenses d'équipement, acquisitions, travaux	1 302 434,20	1 346 227,00
16 - Remboursement dette en capital	470 000,00	440 000,00
Opérations d'ordre	350 000,00	331 631,00
Total Recettes	2 122 434,20	2 117 858,00
13 - Subventions	13 650,00	359 050,00
16 - Emprunt	600 000,00	600 000,00
021- Virement de la section de fonctionnement	483 784,20	157 645,00
Opérations d'ordre	1 025 000,00	1 001 163,00

BUDGET ANNEXE DE L'EAU
EXERCICE 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2024	BP 2025
Total Dépenses	3 824 253,00	3 316 953,33
011 - Charges à caractère général	1 388 770,00	1 011 841,33
012 - Charges de personnel	23 500,00	33 000,00
014 - Atténuations de produits	111 000,00	181 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 500 000,00	1 255 000,00
66 - Charges Financières	101 000,00	51 800,00
67 - Charges Exceptionnelles	500,00	2 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	644 483,00	721 812,00
Opérations d'ordre	55 000,00	60 000,00
Total Recettes	3 824 253,00	3 316 953,33
70 - Vente de Produits	1 712 653,00	1 396 541,33
75 -Autres produits de gestion courante	2 101 100,00	1 880 100,00
77 - Produits Exceptionnels	10 500,00	20 000,00
Opérations d'ordre	0,00	20 312,00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BUDGET DE L'EAU
SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2024	BP 2025
Total Dépenses	737 400,00	836 812,00
20- 21- 23 - Dépenses d'équipement, acquisitions, travaux	550 000,00	590 500,00
16 - Remboursement dette en capital	187 400,00	216 000,00
Opérations d'ordre	0,00	30 312,00
Total Recettes	737 400,00	836 812,00
13 - Subventions d'investissement	37 917,00	45 000,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	644 483,00	721 812,00
Opérations d'ordre	55 000,00	70 000,00

BUDGET DES TRANSPORTS URBAINS

EXERCICE 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2024	BP 2025
Total Dépenses	5 028 752,40	5 107 330,00
011 - Charges à caractère général	3 208 003,45	3 227 749,00
012 - Charges de personnel	1 476 980,00	1 536 104,00
65 - Autres charges de gestion courante	18 597,00	13 577,00
66 - Charges Financières	10 000,00	9 000,00
67 - Charges Exceptionnelles	3 171,95	3 220,00
68 - Provisions	0,00	680,00
Opérations d'ordre	312 000,00	317 000,00
Total Recettes	5 028 752,40	5 107 330,00
013 - Atténuations de charges	9 522,40	5 000,00
70 - Produits des services	14 180,00	16 780,00
73 - Impôts et taxes	2 400 000,00	2 480 000,00
74 - Dotations et participations	2 516 530,00	2 512 930,00
75 - Autres produits de gestion courante	520,00	320,00
77 - Produits exceptionnels	63 000,00	65 000,00
Opérations d'ordre	25 000,00	27 300,00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télèrecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS
SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2024	BP 2025
Total Dépenses	337 000,00	357 000,00
20-21-23 - Dépenses d'équipement	254 500,00	268 700,00
16-Remboursement dette en capital	52 500,00	56 000,00
Opérations d'ordre	30 000,00	32 300,00
Total Recettes	337 000,00	357 000,00
10- FCTVA	20 000,00	35 000,00
Opérations d'ordre	317 000,00	322 000,00

BUDGET DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE MICROPOLIS
EXERCICE 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2024	BP 2025
Total Dépenses	1 752 000,00	1 752 000,00
011 - Charges à caractère général	1 075 000,00	1 075 000,00
Opérations d'ordre	677 000,00	677 000,00
Total Recettes	1 752 000,00	1 752 000,00
70 - Produits des services	1 075 000,00	1 075 000,00
Opérations d'ordre	677 000,00	677 000,00

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE MICROPOLIS
SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2024	BP 2025
Total Dépenses	677 000,00	677 000,00
Opérations d'ordre	677 000,00	677 000,00
Total Recettes	677 000,00	677 000,00
Opérations d'ordre	677 000,00	677 000,00

BUDGET DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE GANDIERE
EXERCICE 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2024	BP 2025
Total Dépenses	3 928 116,00	3 875 722,36
011 - Charges à caractère général	1 457 516,00	1 401 722,36
66 - Charges Financières	19 600,00	20 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	28 000,00	30 000,00
Opérations d'ordre	2 423 000,00	2 424 000,00
Total Recettes	3 928 116,00	3 875 722,36
70 - Produits des services	1 505 116,00	1 451 722,36
Opérations d'ordre	2 423 000,00	2 424 000,00

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE GANDIERE
SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2024	BP 2025
Total Dépenses	2 428 000,00	2 430 000,00
16 - Remboursement d'emprunt	28 000,00	30 000,00
Opérations d'ordre	2 400 000,00	2 400 000,00
Total Recettes	2 428 000,00	2 430 000,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	28 000,00	30 000,00
Opérations d'ordre	2 400 000,00	2 400 000,00

Décision :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses article L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2313-2 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Sur avis favorable de la Commission du Développement Économique, Finances, Ressources Humaines réunie le 13 mars 2025, il est proposé :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télèrecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Article Unique : d'approuver le budget primitif 2025 ci-annexé pour le budget général et les budgets annexes.

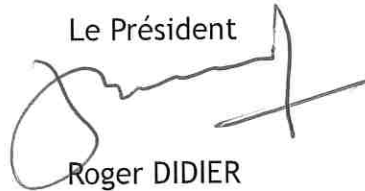
Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 51

- CONTRE : 4

Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH

Le Président



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Serge AYACHE

Transmis en Préfecture le : - 4 AVR 2025

Affiché ou publié le :

- 4 AVR 2025